



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**  
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 26 septembre 2022

Au Conseil communal de Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 07/08.2022**  
**Demande d'un crédit de CHF 59'000 pour financer la réalisation d'un parc à chiens sur l'extrémité nord de la parcelle n°204 du Vieux-Moulin avec aménagements paysagers et infrastructures de jeux canins**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 5 septembre pour traiter de ce préavis.

Notre Syndic Stéphane Porzi et Monsieur Anthony Hennard, Municipal, étaient également présents et tous deux ont répondu à nos diverses questions, ce dont nous les remercions.

La Commission était composée de :

Messieurs Marc Häfliger, Henri Haller, Denis Oggiano, Sylvain Rodriguez ainsi que l'auteur de ces lignes. Madame Sylvie Fuchs et Monsieur Fabrice Dessaux étaient excusés.

La Commission des finances juge à l'unanimité qu'il convient d'approuver ce préavis.

S'agissant du coût pour la Commune estimé à CHF 59'000, la Commission relève que l'impôt sur les chiens génère un revenu annuel brut de l'ordre de CHF 45'000 à CHF 50'000. Même s'il est difficile d'évaluer les charges usuellement engendrées pour la Commune par le meilleur ami de l'homme, il paraît raisonnable de considérer que l'impôt dégage une marge de manœuvre permettant de financer sur la durée l'investissement et les frais d'exploitation de ce parc canin. Même si la Commission des finances n'en fait pas une condition, il est donc vraisemblable que nos amis à quatre pattes, financeront, à travers leurs maitres, tout ou partie de cette infrastructure qui leur sera dédiée.

La Commission des finances relève toutefois que certains postes paraissent surfaits. Est-ce raisonnable d'installer trois bancs à 2'000.-/pièce alors que l'on alloue 1'000.- pour des jeux canins ? 3'000.- pour des poubelles avec sacs à crottes sont-ils justes ? Enfin des frais d'étude et de mise à l'enquête par 5'000.- pour un parc clôturé peuvent interpellier le citoyen lambda.

Toutes ces remarques doivent être comprises comme une demande à la Municipalité de ne pas hésiter à mettre une saine pression sur les mandataires et entreprises afin qu'elles proposent des

solutions raisonnables et efficaces en prenant en compte les obligations de saine gestion des deniers publics qui s'imposent aux conseillers municipaux et communaux.

Enfin, la Commission des finances tient à souligner la qualité du rapport présenté. Alors que le budget est relativement modeste, du moins à l'échelle de la Commune de St-Prex, ce préavis présente de manière claire et complète le montant des travaux à entreprendre ainsi que les autres enjeux liés au préavis. Nous remercions donc la Municipalité pour la qualité de son rapport.

La Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°07/08.2022
- Entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser un parc à chiens sur l'extrémité nord de la parcelle n°204 au Vieux-Moulin ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de CHF 59'000, pour financer ces travaux ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 10 ans, par tranche annuelle de CHF 5'900, le solde la dernière année.

Pour la Commission des Finances :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Cottier'.

Nicolas Cottier, Pdt